

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 13 janvier 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt

M. le conseiller

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-002

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 décembre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-003

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 10 décembre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

2020-01-004 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 16 décembre 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-005 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de soixante-cinq mille huit cent cinq dollars et onze (65 805,11 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de dix-sept mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et vingt-six (17 782,26 \$), et les salaires nets payés au montant de treize mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et quatorze (13 490,14 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quatre-vingt-dix-sept mille soixante-dix-sept dollars et cinquante-et-un (97 077,51 \$). Ces dépenses sont payées par les chèques numérotés de 1676 à 1700.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a. directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-01-006 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 »

Mme la directrice générale Yvette Boulay fait lecture du règlement numéro 2019-07.

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2019-07;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Mme la conseillère Joyce Bérubé lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2019-07, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020 ».

QUE le règlement numéro 2019-07 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

2020-01-007 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LA GESTION DE L'EAU POTABLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC – EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel concernant la gestion de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'année 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-008 RÉCLAMATION – BRIS DE BOÎTE AUX LETTRES – 210, ROUTE RICHARD – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SERVICE DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la boîte aux lettres de la propriété située au 210, route Richard, Saint-René-de-Matane a été accrochée le 10 décembre 2019 par le camion de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de vingt-trois dollars et quatre-vingt-dix-neuf (23,99 \$), taxes en sus, pour le remplacement de la boîte aux lettres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-009 DÉPÔT - LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 13 janvier 2020, par Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales au 13 janvier 2020.

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux propriétaires ayant des taxes municipales dues concernant l'exercice financier 2018, et dont les noms figurent sur la liste datée du 13 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-010 SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – INDEXATION DE 3% - EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise l'indexation du salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit de 3%, et ce, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

2020-01-011 **RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE – PROJET DE LOI 48, VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES - PRISE DE POSITION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Ce point à l'ordre du jour est remis à une prochaine séance.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2020-01-012 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 13 janvier 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière